

Metz, le 4 novembre 2014

**Participants :**

**Représentants de la Direction :**

Paul SESSEGO Directeur DFCA  
Cécile MARTIN Responsable GPE RH  
Sophie DESCAMPS Assistante RS

**UNSA :**

**Délégués du personnel titulaires :** LAUBRY Denis LEMAIRE Xavier RASTELLI  
Massimo

**Délégués du personnel suppléants :** SORRIAU Didier, WOLFS Patrice

**Représentant de l'Organisation Syndicale :** MITTELBRONN Patrice

## Prochaine Réunion

**Jeudi 11 Décembre 2014 à 10 h 30**

Salle VOSGES – RDC

2, rue Royale

METZ

---

## SOMMAIRE

1. Organisation du travail.....
2. Effectifs.....
3. Divers.....

## Annexe 1 – Tableau évolution du CO



UNSA-Cheminots Lorraine :  
Porte F – Gare de Metz – place de Gaulle 57000 METZ Tél. 03 87 62 67 64  
Villa Saint Jean 54000 NANCY Tél. 03 83 90 24 44  
[ur.lorraine@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lorraine@unsa-cheminots.org)

UNSA - Union Régionale Lille  
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE  
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917  
e-mail : [ur.lille@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lille@unsa-cheminots.org)

## **1. Organisation du travail**

**1 --- La délégation demande où sont transférées les responsabilités du poste responsable BM/RU qui a été supprimé (à la surprise générale) lors du dernier CHSCT alors qu'il était inscrit à l'ordre du jour la suppression du correspondant BM/RU ?**

L'ordre du jour du CHSCT indiquait la « suppression du poste de correspondant BM/RU » alors que dans les faits ce poste est dénommé « responsable BM/RU » ; le poste de « correspondant BM/RU » n'existe pas. Le CHSCT a bien été informé, mais en utilisant le terme « responsable BM/RU » au lieu de « correspondant BM/RU ».

Les tâches du responsable BM/RU ont été reportées sur différents postes : responsable barèmes, responsable études sillons, aide réserve du PO, chargés d'affaires des plateaux et responsables PTF des plateaux ANE et ANS.

**2 --- La délégation demande si les orientations du directeur de la DFCA ont changé sur la diminution des charges de travail des DPX ? Si ce n'est pas le cas comment expliquez-vous que le directeur de la PF Nord effectue tout le contraire.**

**Suite à la suppression du DPX Artois les secteurs ont changé et les 4 DPX restants se partagent les charges (augmentation du volume de travail, de la distance géographique, du personnel sous leur responsabilité, mutualisation entre DPX qui n'existait pas pour deux d'entre eux).**

Suite à la perte de la charge sur Dourges, il y avait lieu de rééquilibrer les équipes des différents secteurs car il ne restait sur le secteur Artois que 11 agents. Une nouvelle répartition a été réalisée

Secteur	Nombre d'agents avant	Nombre agents après
DPX Artois+Somain	22	19
DPX Hainaut	14	21
DPX Armentières Béthune	13	19

Pour les remplacements mutuels, sur certains secteurs, les assistants techniques assuraient préalablement cette mission. Il est toutefois plus logique que les DPX soient en remplacement mutuel.

**3 --- La délégation demande si le directeur de la DFCA trouve normal la mise en place des nouveaux secteurs au 01/10/2014 sur la PF Nord sans découverte des nouveaux chantiers au préalable par les DPX ?**

Compte tenu de l'absence de l'un des DPX concernés, les conditions n'étaient effectivement pas idéales mais la mutation du DPX Artois vers son nouveau poste ne pouvait pas être décalée.

Toutefois, les DPX ont toute liberté pour s'organiser et visiter les chantiers concernés.

**4 --- La délégation UNSA demande un point d'étape sur les mesures concrètes prises ou à venir pour soulager les DPX de leurs charges annexes.**

Il n'y a pas d'avancées spécifiques depuis la dernière DP. La réflexion en cours porte sur la décentralisation en PF de certains acteurs (COSEC, logistique, etc..) ce qui devrait alléger

certaines missions. Un état d'avancement ainsi que la période probable de mise en place sera évoqué lors de la prochaine DP.

### **5 --- La délégation UNSA demande les conséquences pour les Cadres des projets sur les CPL Nord et Dunkerque ?**

Les sujets de reclassement des cadres dont les postes sont supprimés sont traités conformément au RH 910. L'ouverture au RH0281 est fonction des besoins sur les métiers/grades/lieux principaux d'affectation concernés.

### **6--- La délégation UNSA souhaite connaître quelle organisation vous avez imaginée à Woippy en 2015/2016 ?**

Rien n'est arrêté à ce jour et nous en sommes toujours en phase d'analyse. Un chargé de mission travaille le sujet de l'efficacité de JS sur le triage de Woippy. Les instances, notamment CHSCT, seront informées de toute évolution sur le site de Woippy lorsque les pistes d'évolution seront définies.

### **7 --- La délégation UNSA demande quel DPx va reprendre à sa charge les agents de la PF Nord qui rejoindront le siège début 2015 (saisie et BCU) ? Quel DPx va reprendre à sa charge les agents du matériel sur la PF Dunkerque ?**

Dans l'hypothèse où l'étude en cours serait retenue, le DPX du P.O. pourrait reprendre le management de la supervision saisie et le DPX de la CPADC la charge du BCU.

Sur la plateforme de Dunkerque un poste de DPX issu du matériel sera créé dans les mêmes conditions que les agents c'est-à-dire qu'il sera formé agent formation et chef de la manoeuvre.

### **8 --- Au vu de la charge de travail pesant sur les DPX, la délégation souhaite la création d'un poste d'assistant qui pourra prendre en charge certaines tâches récurrentes et chronophages.**

La DFCA ne prévoit pas la mise en place d'assistants DPX. Par contre, une réflexion doit être menée sur la taille des équipes en fonction des secteurs géographiques concernés (zone diffuse ou zone concentrée).

## **2. Effectifs**

### **9 --- La délégation UNSA demande les infos systématiques DF CA :**

- **Qualité de service (pilotage mensuel)**
- **Etats 4815 de 2014.**
- **Mouvements réalisés mensuels du personnel (flux, retraites, mutations de, mutation à, TP, recrutements, promotions, changements de garde ou de filière...)**
- **Mouvements de la DFCA en 2014 (prévisions mutations, retraites, départs volontaires, réformes...)**
- **Liste des agents en départs à la retraite connus, le grade et la fonction.**
- **Ruptures conventionnelles**

Voir tableau



UNSA-Cheminots Lorraine :  
Porte F – Gare de Metz – place de Gaulle 57000 METZ Tél. 03 87 62 67 64  
Villa Saint Jean 54000 NANCY Tél. 03 83 90 24 44

[ur.lorraine@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lorraine@unsa-cheminots.org)

UNSA - Union Régionale Lille  
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE  
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917  
e-mail : [ur.lille@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lille@unsa-cheminots.org)

**10 --- La délégation UNSA demande combien de CPA ont été demandées, refusées, par formule (dégressive ou fixe) et la date du dernier jour travaillé.**

Voir tableau

**11 --- La délégation UNSA demande :**

- la liste des postes non tenus ou tenus par des agents d'une autre qualification
- la liste des postes créés, supprimés, requalifiés, déqualifiés ou en passe de l'être.
- la liste nominative des Cadres ne tenant pas un poste du CO.
- les postes du CO non couverts par un agent à la date des DP.

Voir tableau

**12 --- La délégation UNSA souhaite avoir connaissance du nombre et de la liste des agents rattachés aux EIM. Quelles sont les propositions faites et l'avancée des dossiers ?**

Voir tableau

**13 --- La délégation UNSA demande comment sont décidés les départs RH 0281, ruptures conventionnelles etc... Quelles IRP sont consultées ? Quel est le bilan ?**

Pour l'activité Fret, l'ouverture au RH0281 dans le cadre d'une réorganisation est soumise à la consultation du CHSCT concerné. La décision d'ouvrir le droit à l'application du RH0281 est fonction de la situation des besoins sur les métiers/grades/lieux principaux d'affectation concernés.

Il n'y a pas lieu de consulter les IRP sur les ruptures conventionnelles sauf dans le cas d'un salarié protégé (avis préalable du CE pour les DP, élu du CE et membres du CHSCT).

Concernant les cadres, aucun départ volontaire ni rupture conventionnelle n'ont été faits jusqu'à présent pour le périmètre DFCA

### **3. Divers**

**14 --- La délégation demande ce qui justifie le départ précoce du chargé d'affaire « PF DKQ-Zone littorale Dunkerque-Calais-Boulogne » alors que dans le même temps on interdit à d'autres agents de postuler ailleurs sous prétexte qu'ils n'ont pas 4 ou 5 ans d'ancienneté. La direction a-t-elle remise en cause cette règle (qu'elle avait autoproclamée) ou l'applique-t-elle quand ça l'arrange ?**

**Pourquoi un agent est en formation pour le remplacer alors qu'aucune BEC n'a été ouverte ?**

En accord avec sa ligne managériale, l'agent a été retiré de son poste et se trouve donc en situation d'excédent. Son remplaçant a été validé sans bourse de l'emploi car l'évolution du contenu de son propre poste nécessitait une suite de parcours.

**15 --- La délégation UNSA demande la réflexion de DFCA par rapport au projet de modification du RH0281, départs volontaires. Quels agents ou quels postes seraient concernés ? Quelle interprétation en fait la direction de DFCA ?**

Cette question a déjà été évoquée à diverses reprises dans les DP précédentes (11 juin et 10 Septembre).

UNSA-Cheminots Lorraine :

Porte F – Gare de Metz – place de Gaulle 57000 METZ Tél. 03 87 62 67 64

Villa Saint Jean 54000 NANCY Tél. 03 83 90 24 44

[ur.lorraine@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lorraine@unsa-cheminots.org)



UNSA - Union Régionale Lille

25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE

☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917

e-mail : [ur.lille@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lille@unsa-cheminots.org)

Les études seront faites au cas par cas en fonction des réorganisations prévues.

**16 --- La délégation UNSA demande un point d'étape sur la mission du cadre chargé des TA de Lorraine.**

**--- La délégation UNSA demande un point d'étape sur la mission du Cadre Fret à la PF Lorraine**

La mission du cadre chargé d'étudier ce sujet en est toujours à la phase d'analyse.

Dès que celle-ci sera terminée, des propositions seront alors faites et mises en application en fonction des moyens de la plateforme ou transmises au bon niveau décisionnel si nécessaire.

**17 --- La délégation UNSA demande un point sur ambition 2016 ?**

Le programme est officiellement lancé ; nous en sommes aujourd'hui à la phase de mise en oeuvre ; certains sujets sont plus avancés que d'autres.

Un point sera fait régulièrement en DP Cadres sur les avancées des différents sujets.

**18 --- La délégation UNSA demande un récapitulatif, par collège, des supports production (28 % d'après le projet Ambition 2016) pour les différentes plateformes, les UL et le siège ?**

Il est impossible de fournir un récapitulatif par collège des supports de production.

Pour 2014, 25% des personnes sont positionnées sur un métier ou une fonction de support production (exploitation et traction).

Il n'y a pas d'objectifs fixés pour la DFCA ; la réflexion porte sur une amélioration de la qualité de services ainsi qu'une meilleure synergie pour réduire les coûts.

**19 --- La délégation UNSA demande si un agent (C.C.) à temps partiel en congé supplémentaire suite à un décès familial doit rattraper du temps de travail ?**

**Dans l'affirmative, sur quel référentiel vous appuyez-vous ?**

Dans un temps partiel choisi (RH 0662), le congé supplémentaire est assimilé à un congé normal et l'agent a des « VT » pour le temps partiel. Donc l'agent n'a pas à rattraper de temps de travail.

Dans le cas d'un temps partiel thérapeutique, c'est différent : il n'y a pas de journées d'absence attribuées (toutes les journées sont considérées travaillées) le médecin donne la répartition du temps de travail que l'agent doit faire. Par contre le calcul se fait sur la semaine ou sur 2 semaines.

En cas de demande de congé (supplémentaire ou non) la cellule GU doit recalculer le temps à travailler pour proratiser l'absence et répartir le temps de travail à effectuer (ex : si l'agent veut s'absenter toute la semaine ce sera 5 congés (ou RQ) qui lui seront comptés.

UNSA-Cheminots Lorraine :

Porte F – Gare de Metz – place de Gaulle 57000 METZ Tél. 03 87 62 67 64

Villa Saint Jean 54000 NANCY Tél. 03 83 90 24 44

[ur.lorraine@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lorraine@unsa-cheminots.org)



UNSA - Union Régionale Lille

25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE

☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917

e-mail : [ur.lille@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lille@unsa-cheminots.org)



# COTISATIONS 2015

QUALIFICATION	COTISATION ANNUELLE	CREDIT D'IMPOT (66 %)
A/B - TA	89 €	58,74
C - TB1	93 €	61,38
D1 - TB2	100 €	66,00
D2 - TB3	110 €	72,60
E1	110 €	72,60
E2	126 €	83,16
F1	137 €	90,42
F2	155 €	102,30
G1	166 €	109,56
G2	182 €	120,12
H1	195 €	128,70
H2	214 €	141,24
CS	230 €	151,80
<b>CONTRACTUELS</b>		
Exécution	89 €	58,74
Maîtrise	110 €	72,60
Cadre	140 €	92,40
<b>ALTERNANTS</b>		
	44 €	29,04
<b>RETRAITES</b>		
	44 €	29,04
<b>VEUVES/VEUFS</b>		
	20 €	13,20

Si vous souhaitez adhérer,  
renvoyez le bulletin ci-après à:  
**UNSA-Cheminots LORRAINE**  
Porte F - Gare de Metz

**BULLETIN D'ADHESION**

NOM.....  
Prénom.....  
Qualification.....Niveau.....  
N° CP.....Grade.....  
Adresse domiciliaire.....  
.....  
Etablissement.....  
Téléphone service.....  
Téléphone portable.....  
Adresse mail.....@.....  
 J'autorise l'UNSA-Cheminots à me faire parvenir de la documentation sur ma boîte mail.

A.....le.....

Signature :

*Le prélèvement automatique de la cotisation permet un règlement échelonné en 4 fois (février, mai, août et novembre).*



UNSA-Cheminots Lorraine :  
Porte F – Gare de Metz – place de Gaulle 57000 METZ Tél. 03 87 62 67 64  
Villa Saint Jean 54000 NANCY Tél. 03 83 90 24 44  
[ur.lorraine@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lorraine@unsa-cheminots.org)



UNSA - Union Régionale Lille  
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE  
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917  
e-mail : [ur.lille@unsa-cheminots.org](mailto:ur.lille@unsa-cheminots.org)